



FORMATION AU TUTORAT NIVEAU 1

Cette journée de formation de 9h à 16h30 (gratuite) s'adresse à tous les professionnels (IDE et cadres) se proposant comme futurs tuteurs de stage.

Le référentiel conduisant au diplôme d'infirmier, accentue le rôle des services de soins dans la formation des stagiaires. Le nombre total de semaines de stage diminue, les MSP ont disparues, mais la durée des stages est plus longue : un stage de cinq semaines au premier semestre, un stage de 10 semaines pour chacun des 4 semestres suivants et de 15 semaines pour le sixième semestre. Il y a donc un « turnover » moins important avec un accompagnement différent des étudiants impliquant la mise en place d'un véritable tutorat.

Cette réforme précise les rôles des différents acteurs durant les stages :

L'étudiant :

Qui doit développer des savoirs professionnels, construire ses compétences, s'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique, s'impliquer dans la résolution des situations et enfin mesurer sa progression.

Le formateur référent de stage :

Pour chacun des lieux de stage l'IFSI a positionné deux formateurs référents. Ceux-ci assurent la coordination avec le lieu de stage, accompagnent les équipes dans la mise en œuvre du nouveau référentiel, contribuent à la formation clinique et à l'analyse des pratiques, communiquent avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant, organisent des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI, régulent les difficultés éventuelles.

Le professionnel de proximité :

Il s'agit d'un soignant du service, il encadre les activités du stagiaire, questionne, explique, montre...il se coordonne avec le tuteur de stage.

Le maître de stage :

Il est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage, il accueille l'étudiant (informations, présente l'étudiant aux équipes, respect du statut de l'étudiant...), assure le suivi de la formation : qualité de l'encadrement...Il est aussi l'interlocuteur de l'IFSI pour les aspects réglementaires et disciplinaires...

Le rôle du tuteur

C'est un rôle « clé » :

Il est responsable de l'encadrement pédagogique en stage :

- assure un accompagnement **pédagogique**
- reçoit les étudiants
- réalise des **entretiens réguliers** et des instants de réflexion avec le stagiaire

Il assure l'**évaluation des compétences** acquises :

- identifie les faiblesses et les points forts
- aide l'étudiant à **s'autoévaluer**
- évalue les acquis et suit la progression de l'étudiant

Le tuteur peut accompagner plusieurs stagiaires et les recevoir ensemble lors de leur encadrement.

Il peut leur proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées.

Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stages, les met en relation avec les personnes ressources, favorise la liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soins (parcours du patient, chemin clinique).

Le **port folio de l'étudiant** devient l'outil indispensable pour évaluer la progression de l'étudiant. Il témoigne du parcours de l'étudiant. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage : tuteur.

A l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le port folio.

Le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le port folio et propose à une commission la validation.

En cas de difficultés un entretien entre l'étudiant, le tuteur ou le maître de stage et le formateur peut avoir lieu.

Le contenu de cet entretien est rapporté à la commission de validation.

La **commission de validation** chaque fin de semestre attribue des « crédits ».

L'étudiant doit, sur la base de ses résultats, obtenir 30 crédits par semestre et 180 au bout des six semestres. Cette commission est placée sous la responsabilité du directeur de l'institut et se compose de formateurs référents, d'universitaires et de représentants de **tuteurs** de stage.

Ainsi, on observe une évolution importante du rôle des professionnels « du terrain ». Ils occupent une place de véritables formateurs, en particulier dans la fonction de « **tuteur de stage** ». Celui-ci doit être **volontaire** pour exercer cette fonction, il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité, secteur ...).

Professionnel **expérimenté** (on peut considérer que trois années d'exercice soient suffisantes), il s'intéresse à l'encadrement des étudiants, il connaît le référentiel de formation.

La désignation des tuteurs relève des missions de l'encadrement soignant des services, sur la base de critères de compétence, d'expérience, de formation.

Dans l'hypothèse où le service ne se pourvoit pas en tuteur(s) le maître de stage occupera cette fonction.

Formation au tutorat à l'IFSI

La fonction de tuteur sera plus aisée à effectuer dans la limite où ces personnes auront bénéficié d'une formation : connaissance du référentiel de compétences et de formation ; rôle et missions du tuteur, utilisation du port folio.

A chaque participant sera remis :

- le portfolio,
- le projet pédagogique de l'IFSI (y compris charte d'encadrement, convention type...)
- le règlement intérieur de l'IFSI
- la liste de répartition des référents (formateurs) de stage
- le découpage annuel universitaire

La programmation des contenus de la journée :

Référentiel de formation (diaporama et commentaires/échanges)

Le projet pédagogique de l'IFSI (diaporama /commentaires /échanges)

La « fonction tuteur »

Le référentiel d'activités

Présentation du port folio et mise en application avec exercices (portant prioritairement sur la compétence 3)

Bilan, échanges, questions-réponses

Comment s'inscrire à une session ?

Adresser un courriel (ou une télécopie) à l'ifsi en précisant : Nom Prénom de l'agent intéressé, son service d'activité et l'établissement de rattachement.

Le premier jour de la formation, le tuteur se présente à l'ifsi à 9h (aucune convocation n'est éditée), mais une attestation de présence sera remise en fin de formation.



CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS

Aix-Marseille
université



INFORMATIONS FORMATION AU TUTORAT NIVEAU 2

Cette formation est gratuite et s'adresse à tous les professionnels infirmiers diplômés d'Etat et cadres de santé ayant suivi la formation Tuteur niveau 1.

Organisation :

½ journée : théorie de la pédagogie

½ journée : la relation pédagogique. Utilisation de vignettes.

1 journée : atelier et exercices d'évaluation à distance de la formation

1 journée : analyse des pratiques

Nombre maximum de participants par session : 30

Prérequis :

- Avoir déjà suivi la journée de formation niveau 1
- Etre tuteur et avoir tutoré des étudiants en soins infirmiers

Objectifs :

- Former les tuteurs pour l'apprentissage et l'évaluation des compétences des étudiants infirmiers.
- Créer les outils d'évaluation utilisables dans l'unité.

Les contenus théoriques :

- Les théories de l'apprentissage
- La relation pédagogique
- Les situations de travail
- L'évaluation des compétences
- L'analyse des pratiques – Théorie et Pratiques

Exercices pratiques :

A partir de situations quotidiennes amener les tuteurs à identifier les éléments de compétences permettant de guider la relation pédagogique.

Une Session : (journées organisées à distance)

J.1 : 1^{ère} Journée ⇨ 9h à 12h - (Pause repas) - 13h00 à 16h

J.2 : 2^{ème} Journée ⇨ 9h à 12h - (Pause repas) - 13h00 à 16h

J.3 : 3^{ème} Journée ⇨ 9h à 12h - (Pause repas) - 13h00 à 16h

Comment s'inscrire à une session ?

Adresser un courriel (ou une télécopie) à l'ifsi en précisant : Nom Prénom de l'agent intéressé, son service d'activité, l'établissement de rattachement, et date de formation niveau 1 (obligatoire).

10 places sont réservées sur J.3 pour les tuteurs ayant déjà suivi la formation tutorat niv 1 + niv.2 J1-J2

Le 1^{er} jour de formation le tuteur se présente à l'ifsi à 9h (aucune convocation n'est éditée), mais une attestation de présence sera remise en fin de formation.